

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation 20/02/2018	Nombre de membres en exercice :	11
	Nombre de membres Présents :	6
	Nombre de membres Absents :	5
Date Affichage 20/02/2018	Nombre de procurations :	0
	Nombre de votants :	6

Séance du 26 février 2018

L'an deux mille dix huit le vingt six février à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LOOS Philippe, Maire ;

Présents : BRILLIARD M., DOUMERGUE F., GOMES D, POROLI F, PERARNAUD C,
Absents excusés : VERGES B

Objet de la Délibération

VOTE ET REPARTITION DU PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT ET TAXES DIVERSES – AU 1^{ER} JANVIER 2018 - FORMIGUERES

Monsieur le maire informe l'assemblée que le montant du prix de l'eau au m3 reste inchangé par rapport à 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de fixer le prix de l'eau et l'assainissement au 1^{er} janvier 2018, suivant le tableau ci-dessous :

<i>Location et entretien du compteur (5,5%)</i>		Montant en euros		
		H.T.	T.V.A.	T.T.C.
Diamètre	DN 15-20-25 mm	17.00	0.935	17.935
	DN 32 mm	34.00	1.870	35.870
	DN > 32 mm	55.00	3.025	58.025

Part fixe eau potable (5,5%)

Habitation (par unité de logement)			
Activité artisanale, commerciale, professionnelle	72.00	3.960	75.960
Activité agricole			
Hôtel, gîte d'étape, chambres d'hôtes, centre de vacances (1)			
< à 30 couchages	5.34	0.294	5.634
De 31 à 50 couchages	4.00	0.220	4.220
De 51 à 70 couchages	2.66	0.146	2.806
> à 71 couchages	2.00	0.110	2.110
Camping			
pour 12 emplacements	72.00	3.960	75.960
Loueurs de meublés et mobil home			
1 appartement	72.00	3.960	75.960
De 2 à 5 appartements	50.40	2.772	53.172
6 appartements et plus	36.00	1.980	37.980

Part fixe assainissement (10%)